



**AVIS DE PROJET**

Projet éolien Vauban

Systemes d'énergie renouvelable  
Canada (RES)

**PRÉSENTÉ À**

Ministère de l'Environnement et de  
la Lutte contre les changements  
climatiques (MELCC)

N/Réf. : E2210-25/12256  
20 juillet 2022



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. Identification et coordonnées du demandeur.....</b>	<b>1</b>
1.1 Identification de l'initiateur de projet.....	1
1.2 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet.....	1
<b>2. Présentation générale du projet.....</b>	<b>2</b>
2.1 Titre du projet.....	2
2.2 Article d'assujettissement.....	2
2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation.....	2
2.3.1 Phase de préparation et de construction.....	2
2.3.2 Phase d'exploitation.....	3
2.3.3 Phase de démantèlement.....	3
2.4 Objectifs et justification du projet.....	3
2.5 Activités connexes.....	4
<b>3. Localisation et calendrier de réalisation du projet.....</b>	<b>4</b>
3.1 Identification et localisation du Projet et de ses activités.....	4
3.2 Description du site visé par le projet.....	4
3.2.1 Milieu physique.....	4
3.2.2 Milieu biologique.....	5
3.2.3 Milieu humain.....	5
3.3 Calendrier de réalisation du Projet.....	5
3.4 Plan de localisation.....	6
<b>4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones.....</b>	<b>6</b>
4.1 Activités d'information et de consultation réalisées.....	6
4.2 Activités d'Information et de consultation envisagées.....	7
<b>5. Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur .</b>	<b>7</b>
5.1 Description des principaux enjeux du projet.....	7
5.2 Principaux impacts appréhendés.....	8
5.2.1 Phase d'aménagement et construction.....	8
5.2.2 Phase d'exploitation.....	8
5.2.3 Phase de démantèlement.....	9
<b>6. Émission de gaz à effet de serre.....</b>	<b>9</b>
<b>7. Autres renseignements pertinents.....</b>	<b>9</b>
<b>8. Déclaration et signature.....</b>	<b>9</b>

## LISTE DES ANNEXES

---

Annexe A. Carte 1. Localisation du projet



À l'usage du ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec	Date de réception Numéro de dossier
--	--

## 1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

### 1.1 IDENTIFICATION DE L'INITIATEUR DE PROJET

<b>Nom :</b>	RES Canada Inc.
<b>Adresse civique :</b>	5605, avenue de Gaspé, bureau 508 Montréal (Québec), H2T 2A4
<b>Adresse postale (si différente) :</b>	
<b>Téléphone :</b>	438-266-1898
<b>Télécopieur :</b>	
<b>Courriel :</b>	Julie.turgeon@res-group.com
<b>Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :</b>	Julie Turgeon, directrice du développement
<b>Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec</b>	1162267646

### 1.2 IDENTIFICATION DU CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DE PROJET

<b>Nom :</b>	Activa Environnement
<b>Adresse :</b>	106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0
<b>Téléphone :</b>	418 392 5088
<b>Courriel :</b>	clamoureux@activaenviro.ca
<b>Responsable du projet :</b>	Christine Lamoureux, directrice de projet
<b>Description du mandat :</b>	Support professionnel pour l'obtention des autorisations environnementales

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

---

### 2.1 TITRE DU PROJET

Développement, construction et exploitation du parc éolien Vauban sur le territoire des MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup.

### 2.2 ARTICLE D'ASSUJETTISSEMENT

Ce projet est énuméré à l'Annexe 1, Partie II, Article 11, Paragraphe 1er, Alinéa c) du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* et est donc assujéti à l'article 2 de la section II de ce règlement, puisque sa puissance prévue est supérieure au seuil de 10MW.

### 2.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET DES VARIANTES DE RÉALISATION

Le projet de développement du parc éolien Vauban, présenté par RES Canada, est localisé dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, sur le territoire des MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Il consiste en l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance installée maximale de 306 MW, avec des variantes de 175 MW et 100 MW.

L'ensemble des composantes du projet éolien (éoliennes, réseau de chemins d'accès, réseau collecteur, bâtiment de service et poste de transformation) se trouve en terres publiques. Selon la variante retenue, le parc comprendra entre 17 et 52 positions d'éoliennes, des chemins d'accès (dont certains existants) pour une longueur d'environ 115 km, et une longueur de réseau collecteur d'environ 250 km. Il est prévu de localiser le poste de transformation électrique à proximité des infrastructures existantes d'Hydro-Québec TransÉnergie. L'initiateur du projet prévoit installer des éoliennes Nordex 5.9 MW avec une hauteur de moyeu à 126 m. n'a pas encore pris de décision finale quant au choix du modèle d'éolienne qui sera mis en place.

Les sections suivantes présentent les activités prévues dans le cadre du projet.

#### 2.3.1 PHASE DE PRÉPARATION ET DE CONSTRUCTION

Les activités prévues lors de cette phase comprennent le décapage des aires de travail, l'aménagement de nouveaux chemins d'accès, l'amélioration de routes et de chemins existants, le transport des composantes, la construction d'un réseau électrique souterrain, la construction d'un poste de raccordement et d'un bâtiment de service et l'installation des éoliennes. Les travaux seront effectués de manière à limiter les surfaces utilisées.

Étant donné la nature boisée du site, du déboisement sera nécessaire à la mise en place des infrastructures. Aucun dynamitage n'est anticipé lors des travaux de construction.

L'installation des éoliennes nécessitera la construction de fondations pour les éoliennes et des plateformes de grues pour la levée des différentes composantes.

Lors des travaux de construction, l'initiateur assurera une surveillance environnementale afin de respecter les règlements et les normes en vigueur ainsi que les différentes mesures indiquées à l'étude d'impact sur l'environnement et dans les conditions du décret gouvernemental, des permis et des autorisations.

Cette phase sera complétée par la remise en état des espaces de travail temporaire utilisés durant la construction.

### **2.3.2 PHASE D'EXPLOITATION**

Le bon fonctionnement du parc éolien sera assuré à l'aide d'un système centralisé. Les activités prévues lors de la phase d'exploitation sont peu nombreuses et consistent principalement en la présence et le fonctionnement des équipements, le transport et la circulation sur le site pour assurer les activités d'entretien des équipements et des infrastructures du projet et la réparation et le remplacement de pièces au besoin. La phase d'exploitation inclut également la réalisation des activités associées aux divers suivis environnementaux prévus, selon les conditions du décret et des permis et autorisations. Les composantes qui feront l'objet d'un suivi environnemental seront identifiées selon la nature des impacts appréhendés lors de l'analyse environnementale du projet.

### **2.3.3 PHASE DE DÉMANTÈLEMENT**

Le projet pourrait faire l'objet d'un renouvellement du contrat d'approvisionnement et ainsi voir sa durée se prolonger. Dans le cas contraire, les équipements et infrastructures du projet seront démantelés selon les normes en vigueur. De façon générale, cette phase consiste à retirer les éoliennes, le réseau électrique et le poste de raccordement et le bâtiment de service, ainsi qu'à remettre le site à son état initial par des travaux de revégétalisation et d'aménagement adaptés à la spécificité du milieu. Les travaux seront exécutés dans le respect des lois et règlements applicables ainsi qu'en fonction des engagements pris par l'initiateur à cet effet.

## **2.4 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET**

Ce projet sera développé et exploité dans l'objectif de produire de l'électricité sur une base commerciale. Il sera proposé à Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2021-02 lancé en décembre 2021 et visant l'achat d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 MW.

Le faible coût de revient par rapport aux autres sources d'énergie fait de l'énergie éolienne l'une des plus concurrentielles sur le marché. Au Québec, il y a plus de 3 885 MW de puissance éolienne installée et reliée au réseau d'Hydro-Québec, et le développement de nouveaux projets éoliens constitue une opportunité de développement socioéconomique pour les communautés locales.

Les récentes annonces du gouvernement et d'Hydro-Québec démontrent la volonté d'électrifier le parcours du Québec vers la carboneutralité d'ici 2050. Hydro-Québec a lancé deux processus d'appels d'offres en 2021 (480 MW d'énergie renouvelable et 300 MW d'énergie éolienne), et a publié un plan stratégique (2022-2026) dans lequel il est prévu d'augmenter sa production d'électricité de 5 000 MW, dont plus de la moitié proviendra de parcs éoliens (soit 3 000 MW). Le gouvernement a aussi de confirmer deux autres appels d'offres (les plus importants à ce jour), l'un de 1 000 MW d'énergie éolienne et le second de 1 300 MW d'énergie renouvelable.

C'est donc dans l'objectif de répondre aux besoins futurs du Québec que RES Canada développe le projet de parc éolien Vauban.

Le territoire visé possède un bon potentiel pour un développement éolien d'envergure en raison de la qualité des vents du secteur, d'une topographie compatible avec l'implantation d'un parc éolien, de la possibilité d'utiliser des infrastructures existantes (ex. : chemins d'accès) et des caractéristiques environnementales du secteur. Le raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec est également facilité par la présence

d'infrastructures d'Hydro-Québec TransÉnergie. RES Canada développe d'ailleurs ce projet depuis 2008, l'ayant déposé dans de précédents appels d'offres d'Hydro-Québec, et les connaissances accumulées sur régime de vent local et le territoire sont maintenant substantielles. Il a également été démontré que le projet planifié est réalisable aux niveaux technique et économique.

Le milieu local démontre une grande acceptabilité face au développement éolien, comme en font foi l'appui offert aux parcs éoliens de Témiscouata I et II actuellement en exploitation, ainsi que l'accueil favorable obtenu lors des démarches de consultations effectuées pour le projet éolien Vauban jusqu'à maintenant.

## **2.5 ACTIVITÉS CONNEXES**

Outre les travaux de raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec TransÉnergie, qui demeurent sous la responsabilité de cette dernière, l'initiateur ne prévoit aucun travail connexe dans le cadre du présent projet.

## **3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET**

---

### **3.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET ET DE SES ACTIVITÉS**

L'essentiel des composantes du projet (éoliennes, chemins d'accès, réseau collecteur, poste de raccordement et bâtiment de service) est situé sur le territoire non organisé de Picard dans la MRC de Kamouraska, les territoires municipaux de Saint-Athanase, Pohénégamook et Saint-Honoré-de-Témiscouata, dans la MRC de Témiscouata, et le territoire municipal de Saint-Antonin dans la MRC de Rivière-du-Loup. La carte 1 de l'annexe A illustre la localisation de la zone d'étude ainsi que la localisation projetée des éoliennes à l'échelle de la zone d'étude. Les infrastructures du projet seront localisées entièrement sur des terres publiques, loin des périmètres urbains et des zones habitées. Il est cependant important de préciser que la microlocalisation des éoliennes n'est toujours pas déterminée; celle-ci pourra donc être appelée à changer ou à se préciser.

Une lettre d'intention a été obtenue de la part du MERN en ce qui a trait aux droits fonciers sur les terres publiques visées par le projet.

Les coordonnées géographiques du point central du projet sont Lat : 47.56262° et Long : 69.42468°.

### **3.2 DESCRIPTION DU SITE VISÉ PAR LE PROJET**

L'initiateur présentera au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une étude d'impact sur l'environnement qui inclura une description détaillée des milieux physique, biologique et humain de la zone ciblée pour l'implantation du projet. Le travail de préparation de cette étude d'impact permettra à l'initiateur de tenir compte à la fois des données récoltées sur les composantes du milieu et des consultations réalisées auprès des acteurs du milieu et de la population pour améliorer son projet et adapter la configuration des diverses infrastructures.

#### **3.2.1 MILIEU PHYSIQUE**

Le territoire ciblé pour le développement du projet éolien s'étend sur une superficie d'environ 295 km<sup>2</sup>, caractérisée par un relief généralement vallonné issu de l'érosion de l'ancienne chaîne de montagnes des Appalaches par la dernière grande glaciation. L'altitude dans la zone du projet varie entre 240 et 640 mètres,



et les sommets sont privilégiés pour l'installation des éoliennes puisque la ressource y est généralement meilleure. La région est caractérisée par un climat continental humide où les hivers sont habituellement longs et froids et les étés courts et chauds. Dans le secteur du projet éolien, le fleuve Saint-Laurent tempère le climat avec un vent du nord-est froid et humide qui amène d'importantes précipitations.

### **3.2.2 MILIEU BIOLOGIQUE**

Le couvert forestier est principalement composé de peuplements résineux et mélangés, majoritairement la sapinière à bouleau jaune, ainsi que des peuplements feuillus tel que l'érablière à tilleul et l'érablière à bouleau jaune. On y retrouve plusieurs cours d'eau et plans d'eau, notamment le lac des Huards, le lac des Roches et le lac des Cèdres, ainsi que plusieurs milieux humides faisant partie du bassin versant de la rivière du Loup qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

Des inventaires de la faune avienne et des chiroptères sont en cours afin d'évaluer la diversité de ces composantes et leur utilisation du territoire ciblé. Les données récoltées jusqu'à présent, ainsi que les données existantes tirées d'inventaires réalisés à proximité (études d'impacts des parcs éoliens Témiscouata I et II) ne semblent pas indiquer la présence de corridor migratoire d'oiseaux de proie sur ce territoire. Également, l'expérience acquise lors d'inventaires antérieurs pour des parcs éoliens situés en milieu similaire (milieu forestier comportant un certain dénivelé) indique que les chiroptères occupent habituellement les vallées plutôt que les sommets, et que leurs habitats sont ainsi généralement évités pour l'installation des éoliennes.

Les inventaires biologiques se poursuivront en 2022 et 2023 et seront présentés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement.

### **3.2.3 MILIEU HUMAIN**

Aucune agglomération n'est présente sur le territoire visé par le projet, qui est surtout utilisé pour la récolte de matière ligneuse, l'acériculture et à des fins d'activités récréatives (incluant la chasse, le piégeage et la pêche). Les composantes du milieu humain traitées dans l'étude d'impact sur l'environnement seront associées au contexte socio-économique de la région et des localités touchées (incluant les retombées économiques), à l'utilisation du territoire, au transport, au patrimoine archéologique et culturel, au paysage et au climat sonore.

Des règlements de contrôle intérimaires (RCI) sont en vigueur pour les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Ces derniers comprennent des restrictions et des distances séparatrices dont l'initiateur tiendra compte dans la configuration du projet. Ces restrictions touchent entre autres les bâtiments, les milieux humides et hydriques, les routes régionales et panoramiques, les périmètres urbains, ainsi que les sites de villégiature et les parcs. La zone à l'étude est traversée par une ligne de transport d'énergie, et comporte des tours de télécommunication et météorologiques. D'autres éléments qui seront pris en considération incluent les baux de villégiature, les érablières exploitées, les érablières à potentiel d'exploitation, les abris sommaires, etc. Finalement, le territoire de Parke, dont la gestion forestière a été déléguée à la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, a également été noté dans la zone d'étude.

## **3.3 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET**

Afin de respecter l'échéancier prévu pour la mise en service dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec (novembre 2026), l'initiateur entend déposer son étude d'impact sur l'environnement au cours de l'hiver 2023, advenant la sélection du projet par Hydro-Québec Distribution. Si le projet est retenu, l'initiateur

visé à débiter la construction du projet en septembre 2024 en vue d'une mise en service commerciale en décembre 2026.

<b>Activités à réaliser</b>	<b>Échéancier approximatif</b>
Dépôt de la soumission à Hydro-Québec Distribution	21 juillet 2022
Annonce des projets retenus par Hydro-Québec Distribution	Décembre 2022
Signature du contrat avec Hydro-Québec Distribution	Janvier 2023
Finalisation de la configuration du parc éolien	Hiver 2023
Activités d'information et de consultation	En continu
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Février 2023
Analyse de recevabilité du MELCC	Printemps – été 2023
Analyse environnementale du MELCC	Automne – hiver 2023-2024
Procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	Hiver – printemps 2024
Obtention du décret et des autorisations ministérielles	Été 2024
Début de la construction	Automne 2024
Mise en service commerciale	Novembre 2026

### **3.4 PLAN DE LOCALISATION**

Le plan de localisation est présenté à l'annexe A.

## **4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

---

### **4.1 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÉALISÉES**

Le processus de consultation publique a déjà été amorcé par l'initiateur et se poursuivra au cours des prochains mois. Ce processus a débuté par l'identification, la catégorisation et l'analyse des parties prenantes de manière à déterminer comment et à quelle fréquence interagir avec ces dernières. Les parties prenantes approchées incluent les Premières Nations, les MRC et municipalités, les citoyens et utilisateurs du territoire, ainsi que les acteurs des secteurs économique, récréotouristique et environnemental.

L'initiateur débuté les démarches de communication avec l'Alliance de l'Est, ainsi que les MRC et les municipalités concernées à l'hiver 2022. Des démarches sont également en cours avec la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk depuis mai 2022, incluant une première rencontre tenue en juin 2022. Jusqu'à maintenant, trois séances publiques d'information et de consultation de type « portes ouvertes » ont été réalisées, soit une dans chaque MRC concernée par le projet, en plus d'une séance publique en ligne.

Mise à part les séances publiques d'information et de consultation, d'autres méthodes d'information et de consultation sont également utilisées, tel que l'administration d'un site web servant de portail avec les citoyens, des documents de communication, une présentation publique incluant la cartographie du projet et

des simulations visuelles, et des communications dans les médias locaux de manière à faire connaître le projet et à susciter la participation au processus de consultation.

## **4.2 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION ENVISAGÉES**

Le processus de consultation mis en place pour le projet se fera en continu tout au long de la vie du projet, tant durant son développement que pendant ses différentes phases (construction, exploitation, démantèlement). En plus des rencontres déjà tenues, d'autres rencontres sont à prévoir tout au long de la période estivale avec les utilisateurs du territoire et les intervenants du milieu identifiés préalablement et qui se sont manifestés lors des consultations publiques. Ces discussions continues permettront à l'initiateur de recevoir les commentaires et préoccupations de la communauté de manière à en tenir compte au mieux dans la planification du projet. La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement comportera également des activités de consultation.

## **5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR**

---

### **5.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET**

Les enjeux du projet appréhendés par l'initiateur sont les suivants :

- Maintien de la biodiversité et des habitats fauniques et floristiques
- Protection des espèces à statut particulier;
- Protection des milieux humides et hydriques;
- Protection des érablières et du potentiel acéricole;
- Maintien de la qualité de vie;
- Maintien de la qualité des paysages;
- Maintien des activités de télécommunication;
- Maintien des activités de chasse, pêche et villégiature;
- Harmonisation des usages du territoire.
- Développement économique régional et optimisation des retombées économiques locales;
- Acceptabilité sociale;
- Promotion de l'énergie renouvelable et lutte contre les changements climatiques.

Quatre enjeux ont été mentionnés par la population lors des différentes rencontres d'information. Le premier enjeu porte sur les zones acéricoles, puisque les acériculteurs souhaitent que la configuration du projet assure l'intégrité des érablières exploitées et à potentiel acéricole. Le second enjeu concerne la répartition des éoliennes sur le territoire, puisque certains élus municipaux souhaitent avoir des éoliennes sur leur territoire. Le troisième enjeu soulevé concerne la largeur des chemins, que les citoyens souhaiteraient voir réduite au minimum pour limiter l'emprise sur le milieu naturel. Le quatrième enjeu a été soulevé par les chasseurs de la région et concerne l'impact de la mise en place du parc éolien sur les activités de chasse de la région.

## 5.2 PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

L'étude d'impact sur l'environnement qui sera préparée par l'initiateur présentera une évaluation détaillée des impacts appréhendés sur les composantes des milieux physique, biologique et humain de la zone ciblée pour l'implantation du projet, ainsi que les mesures d'atténuation prévues. La configuration du projet sera élaborée en respect de l'ensemble des lois et règlements applicables, incluant les règlements de contrôle intérimaire (RCI) développés par les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Une attention particulière sera également portée à réduire l'empiètement dans les milieux sensibles tels que les habitats d'espèces à statut particulier, les milieux humides, etc.

### 5.2.1 PHASE D'AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION

Au cours de la phase de construction du projet, les principaux impacts appréhendés comprennent l'affectation partielle du sol et de la végétation à l'emplacement des éoliennes et des chemins d'accès, ce qui peut résulter en une perturbation temporaire du milieu.

Des cours d'eau permanents et intermittents se trouvent dans la zone de projet, ce qui entraînera la mise en place de ponceaux, où des impacts potentiels sont possibles sur l'habitat du poisson et la qualité de l'eau. L'initiateur entend appliquer des mesures documentées par les instances provinciales et fédérales en vigueur et qui visent à protéger les cours d'eau et les habitats du poisson. Rappelons que la construction des chemins incluant la traversée des cours d'eau se fera en conformité avec le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF).

Des impacts résultant de l'accroissement de la circulation en période de construction sont anticipés. Ces derniers entraîneront un dérangement potentiel pour la population ainsi que la faune présente dans le secteur. Les travaux de construction seront également susceptibles d'entraîner des impacts au niveau des activités forestières. Une coordination des travaux sera effectuée afin de réduire ces impacts.

Il est aussi possible que la perturbation locale du sol puisse avoir un impact sur le patrimoine archéologique. Toutefois, un inventaire du potentiel archéologique sera réalisé et une vérification sur terrain sera faite sur les sites présentant un potentiel avant d'entreprendre la construction du projet.

### 5.2.2 PHASE D'EXPLOITATION

En phase d'exploitation, les enjeux les plus couramment soulevés sont liés au bruit, aux paysages, aux oiseaux et aux chauves-souris. Il apparaît toutefois que les impacts sur ces composantes du milieu peuvent être réduits, voire éliminés dans certains cas, par une planification adéquate en amont du projet et par la mise en place de mesures d'atténuation appropriées.

En ce qui concerne le bruit, la distance des sites d'implantation des éoliennes par rapport aux résidences permettra d'éviter le plus possible les nuisances dues au bruit, et respectera les lignes directrices en vigueur (Note d'instruction 98-01 du MELCC). Des simulations de l'impact sur le climat sonore seront produites. L'impact potentiel du parc éolien sur le paysage sera entre autres évalué à l'aide de simulations visuelles réalisées à partir de sites d'intérêt et de points de vue valorisés.

Des collisions d'oiseaux et de chauves-souris peuvent survenir avec des structures en hauteur telles que les éoliennes. Les études et les suivis de la mortalité dans les parcs éoliens en exploitation au Québec ne rapportent pas, à ce jour, des taux élevés de mortalités si on compare à d'autres infrastructures anthropiques en hauteur. À cet effet, des informations sur la diversité et le comportement des oiseaux et des chauves-souris dans ce secteur permettant de bien localiser les éoliennes constituent la meilleure mesure d'atténuation de cet impact. La présentation de données sur les mortalités des oiseaux et des chauves-souris au Québec dans le cadre du développement éolien permettra d'évaluer cet impact.

Également, un suivi en phase d'exploitation aura lieu de manière à valider si la présence et le fonctionnement des éoliennes sont à l'origine de problématiques particulières.

Des impacts positifs sont anticipés sur l'économie locale, résultant de la création d'emplois lors de la phase de construction et d'emplois spécialisés lors de la phase d'exploitation. De plus, la consommation des biens et services locaux durant toute la durée de vie du parc éolien ainsi que les redevances à verser aux municipalités s'inscrivent dans le cadre des retombées économiques du parc éolien dans sa région d'implantation.

L'étude d'impact sur l'environnement présentera également l'impact cumulatif du projet avec d'autres projets ou activités anthropiques présents et à venir.

### **5.2.3 PHASE DE DÉMANTÈLEMENT**

En phase de démantèlement, les impacts appréhendés sur le milieu sont similaires à la phase de préparation et de construction, quoi que moins importants puisque toutes les aires du projet seront restaurées. La perte d'emplois permanents est l'enjeu social le plus important, suite au démantèlement du parc éolien.

## **6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE**

---

Il s'agit d'un projet d'énergie renouvelable qui n'entraînera pas, en phase d'exploitation, d'émission de gaz à effet de serre. L'électricité de source éolienne ne nécessite pas de combustible et ne produit aucun polluant ni gaz à effet de serre ce qui permet de réduire les effets de la production d'énergie sur le milieu naturel et à long terme permet de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Lors de la phase de construction du parc éolien, le projet entraînera des émissions de gaz à effet de serre comparables à n'importe quel chantier de construction liées au transport des composantes et des travailleurs, et à l'utilisation des équipements de chantier.

## **7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS**

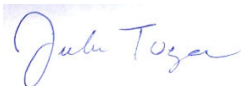
---

Non applicable

## **8. DÉCLARATION ET SIGNATURE**

---

*Je déclare que les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.*



Julie Turgeon, directrice du développement  
RES Canada

20 juillet 2022  
Date



# ANNEXES

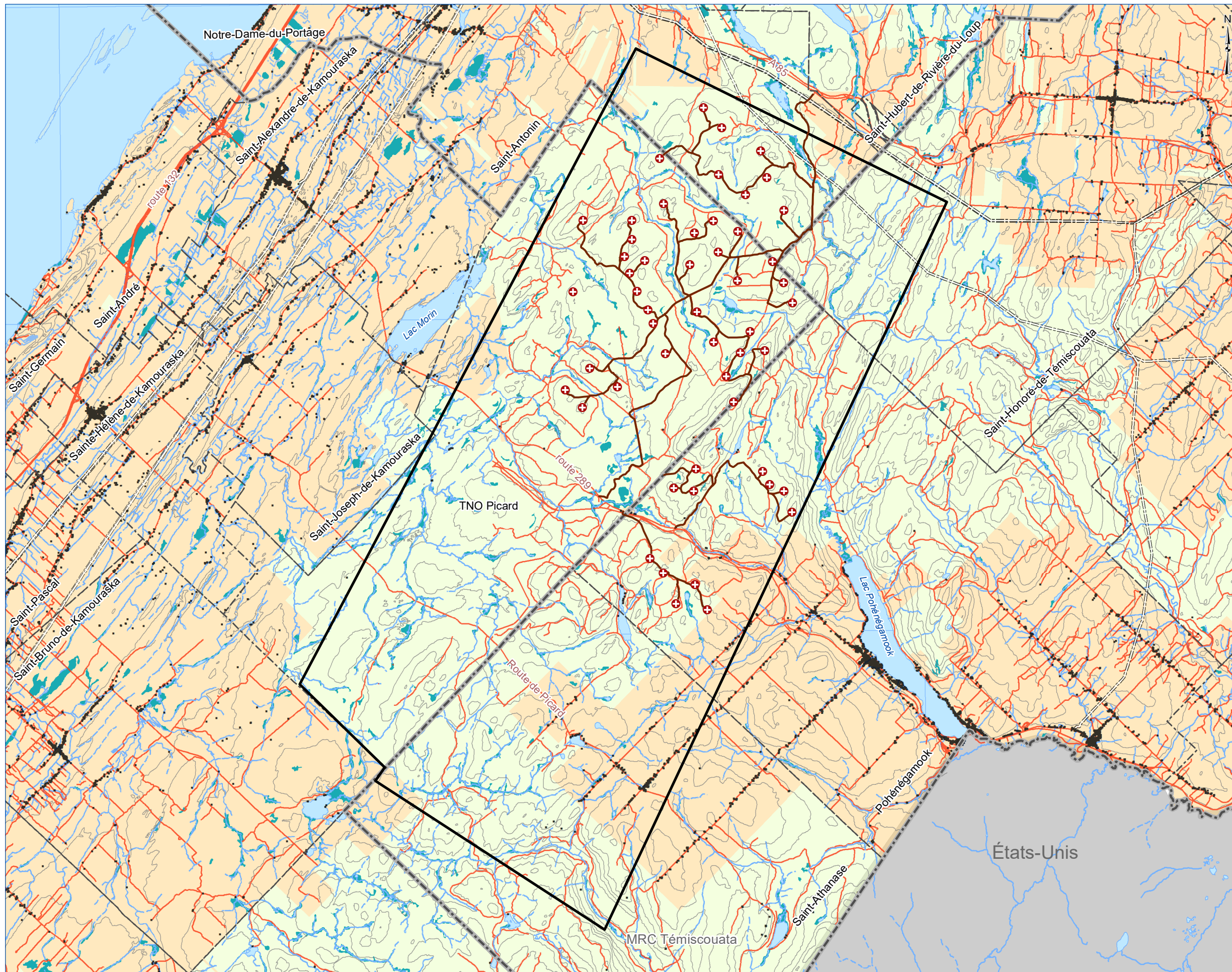




## **Annexe A**

### **Carte 1 – Localisation du projet**





AVIS DE PROJET



Projet éolien Vauban

Carte 1: Localisation du projet

PROJET

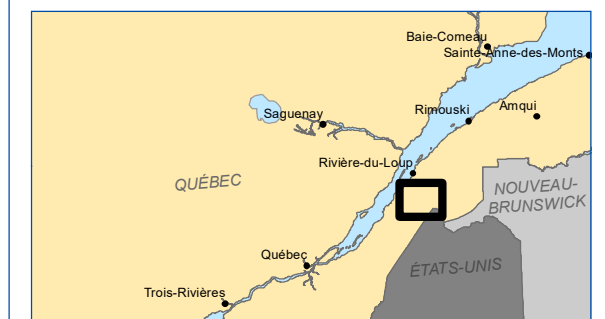
- Éolienne
- Chemins d'accès
- Limite de projet

TERRITOIRE

- Bâtiment
- Courbe de niveau (50 m)
- Ligne transport d'énergie
- Route existante
- Municipalité
- MRC
- Terre privée
- Terre publique

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau
- Milieu humide potentiel (CIC)



Projection NAD 1983 MTM 7

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, RES, Activa Environnement inc.

Carte préparée par : Judith Plante, biologiste  
 Projet : E2110-265/12255  
 22 juin 2022







ENVIRONNEMENT  
RESSOURCES NATURELLES  
TERRITOIRE

**ACTIVA**  
ENVIRONNEMENT

106, RUE INDUSTRIELLE  
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0  
TÉLÉPHONE : 418 392-5088  
SANS FRAIS : 1 866 392-5088  
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080  
COURRIEL : [INFO@ACTIVAENVIRO.CA](mailto:INFO@ACTIVAENVIRO.CA)  
SITE WEB : [WWW.ACTIVAENVIRO.CA](http://WWW.ACTIVAENVIRO.CA)